

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-CF1210

présenté par

Mme Feld, rapporteure, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Gestion des finances publiques »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	0	1 000 000
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	0	0
Facilitation et sécurisation des échanges	0	1 000 000
Lutte contre l'évasion fiscale (<i>ligne nouvelle</i>)	2 000 000	0
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés LFI-NFP propose la création d'un programme budgétaire qui porterait l'ensemble des moyens dédiés à la lutte contre l'évasion fiscale : les services de contrôle fiscal de la DGFIP, Tracfin, le SEJF, la BNRDF et de la DGDDI.

Cet amendement, miroir budgétaire de celui proposant d'une direction interministérielle à la lutte contre l'évasion fiscale, permettrait une présentation claire et cohérente des moyens alloués à cette politique prioritaire. Cette présentation qui fait aujourd'hui cruellement défaut dans les documents budgétaires.

La création du programme budgétaire « Lutte contre l'évasion fiscale » permettrait également aux services concernés de voir leurs budgets sanctuarisés et négociés indépendamment du reste des services du ministère des finances.

Le premier pas pour la mise en place d'un plan de lutte de la fraude fiscale digne de ce nom, c'est de permettre un cadre clair et stable d'interaction entre les différentes entités chargées de la lutte contre ce fléau. Par ailleurs, il s'agit de sanctuariser des budgets propres qui rapportent plus qu'ils ne coûtent, ce qui permettra à la direction de la lutte contre l'évasion fiscale de planifier une véritable stratégie sur plusieurs exercices budgétaires. En effet, avec un budget propre, le législateur et le gouvernement devrait justifier politiquement toute baisse des moyens dans le domaine de la lutte contre l'évasion fiscale.

Afin de respecter les règles de recevabilité financière, cet amendement :

- prélève 1 million d'euros sur le programme 302 Facilitation et sécurisation des échanges, Action 01 "Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière" et 1 million d'euros sur le programme 156 Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local, Action 01 "Fiscalité des grandes entreprises" en AE et CP
- crée un nouveau programme "Lutte contre l'évasion fiscale", abondé à hauteur de 2 millions d'euros en AE et CP

Nous appelons cependant le Gouvernement à lever le gage.